



PRÉFET  
DE L'ARDÈCHE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction Départementale  
des Territoires de l'Ardèche

Affaire suivie par : J. DUMONT  
ddt-se@ardeche.gouv.fr

Version octobre 2021

# VOUS ETES ELEVEUR

## Vous avez subi une attaque d'un prédateur sur votre troupeau

### QUI CONTACTER ?

lorsque la responsabilité du LOUP est suspectée pour  
une ATTAQUE sur un TROUPEAU DOMESTIQUE ?



Vous êtes éleveur, ou berger, vous constatez que votre troupeau domestique vient d'être attaqué (animaux tués avec des traces de morsures ou de consommation fraîches, ou/et animaux blessés présentant des traces de morsures) avec la possibilité qu'il puisse s'agir d'une attaque de loup.

Vous devez joindre sans tarder, l'OFB (Office français de la biodiversité) au numéro suivant:



# 04 75 64 62 44 (7j/7)

Un agent de l'OFB **reprendra contact** avec vous pour venir effectuer un constat des dommages subis par votre troupeau.

Dans le cas où vous tombez sur la messagerie,

- laissez votre identité et vos coordonnées,
- mentionnez la date et l'heure de l'attaque ou de sa constatation,
- identifiez précisément les lieux où se trouvent le ou les cadavre(s),
- identifiez le nombre de victimes mortes ou blessées et le nombre de disparitions supposées ou constatées.

Il est important de tenter de **localiser tous les cadavres et de protéger des charognards** ceux qui présentent les traces de morsures les plus évidentes (sans les déplacer, par bâche et ou clôture électrique) et d'isoler les animaux blessés du troupeau.

Il est nécessaire de relever le numéro d'identification complet de chaque animal tué ou blessé.